



Falsification signature bon de livraison

Par **francois82**, le **20/03/2017** à **09:09**

bonjour,rnrnla société GLS a fait soit disant la livraison (fausse signature et la personne à l'adresse indiquée travaillait ce jour là à plus de 30 kms (attestation de son employeur).rnDonc aujourd'hui la société nous réclame le paiement (par internet on paye d'abord ?) et nous avons jamais été livré.rnDonc si je comprends bien votre réponse je n'ai pas eu les verres, le livreur à fait une fausse signature, il a déposé le carton en pleine campagne devant la boîte aux lettres et un voisin l'a pris.... donc j'ai rien à faire et je dois payer rnBizarre comme reponsernMerci

Par **morobar**, le **20/03/2017** à **16:48**

Bonjour,rn[citation](nous avons envoyé qu'un bon à tirer et un devis avec mention bon pour accord[/citation]rnDonc une commande en bonne et due forme.rnJe ne vois pas ce que vous pouvez envoyer de plus pour matérialiser votre accord;rn[citation]Quel est la marche à suivre[/citation]rnNier la réception et la validité de la signature non reconnue. C'est à l'expéditeur de mener l'enquête auprès de son transporteur.rnMais de vous à moi, avec ma longue expérience (des millions d'envois livrés), le colis a été déposé par le livreur sans avis de passage, et quelqu'un dans le secteur s'est emparé de l'envoi.

Par **francois82**, le **21/03/2017** à **08:34**

Donc si je comprends bien votre réponse même si elle est bizarre :rn rn1) je n'ai pas eu les verres, rn rn2) le livreur à fait une fausse signature, il a déposé le carton en pleine campagne devant la boîte aux lettres et un voisin l'a pris.... rnapparemment c'est pas la première fois que

la société de livraison agit de la sorte
3) j'ai rien à faire, j'ai pas les verres et je dois payer 240€ !!
4) je demande une vraie réponse et pas du blabla, juste quel recours j'ai ou vaut-il mieux que je paye et puis au revoir puisque c'est la bataille du pot de fer contre le pot de terre
Merci

Par **morobar**, le **21/03/2017 à 08:41**

Manifestement ce n'est pas la courtoisie qui vous étouffe, ni le sens de la lecture.
Je ne vais pas me répéter jusqu'à plus soif au bénéfice d'un individu qui ne lit même pas la réponse qu'il cherche.

Par **francois82**, le **21/03/2017 à 08:49**

merci mais votre réponse ne m'amène rien de plus que je sais déjà, je demande quel recours j'ai; et simplement s'il vaut mieux que je perde 240€ car je n'aurais pas gain de cause
!!!!
cordialement

Par **morobar**, le **21/03/2017 à 08:52**

Et pourtant elle est claire et à votre avantage.
"Nier la réception et la validité de la signature non reconnue. C'est à l'expéditeur de mener l'enquête auprès de son transporteur."
Mais vous avez raison, si elle ne vous convient pas, vous payez l'expéditeur et vous faites votre affaire avec l'entreprise de transport au titre de sa responsabilité civile, ou avec le livreur au titre de sa responsabilité pénale.

Par **francois82**, le **21/03/2017 à 08:55**

ok merci de votre réponse
j'avais pas tout compris
cordialement